

Lausanne, 29 juillet 1871

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 30

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 29 juillet 1871.

M. Marc Monnier, qui a donné à Lausanne de nombreuses conférences, où nous nous pressions en foule, attirés par le charme de sa parole, vient de publier dans la *Revue des Deux Mondes* un article intitulé : *La Suisse pendant la guerre*, qui sera certainement lu avec le plus grand intérêt. Aussi, quoique les derniers événements nous aient été retracés sous mille formes par tous les organes de la presse, nous ne pouvons nous empêcher d'emprunter au remarquable travail de M. Monnier les lignes suivantes, par lesquelles il nous dépeint, en termes émouvants, le moment suprême où l'armée française en déroute passa notre frontière :

« A Pontarlier, le 30 janvier, on croyait à l'armistice ; on y croyait même en Suisse. Aussi, le général Herzog avait-il donné l'ordre de ne laisser entrer pendant la trêve aucun soldat français, même désarmé, et il songeait à licencier la plus grande partie de ses troupes, quand tout à coup le bruit du canon lui apprit que les hostilités duraient toujours. En effet, les Prussiens arrivaient en nombre comme de coutume, serrant toujours plus leur cercle de canons. Pour mettre à profit le malentendu, ils refusèrent même une suspension d'armes de 36 h. Ce fut alors que le général Clinchant ne voulant « livrer à l'ennemi, ni un homme, ni un canon, » annonça sa résolution de demander asile à la neutralité suisse. On peut se figurer l'embarras du général Herzog, qui, pris au dépourvu par cette invasion imminente, n'avait pas assez de forces pour endiguer le torrent. Il courut en toute hâte à Verrières, l'extrême village suisse, du côté de Pontarlier, et il y arriva dans la nuit du 31, deux ou trois heures avant l'officier envoyé par le général français pour négocier les conditions du passage de l'armée en Suisse ; cet officier, enfiévré d'impatience, suppliait de faire vite, car les Prussiens arrivaient.

La convention fut conclue, écrite à trois exemplaires, signée séance tenante, aux chandelles, vers quatre heures et demie du matin. Il fut stipulé que l'armée française déposerait en entrant ses armes, équipement et munitions, qui seraient restitués après la paix et le remboursement des dépenses, etc. Ces conditions à peine dictées et signées par le général Herzog, aussitôt son aide-de-camp et l'officier français, sans attendre l'aube, courent à la partie française du village des Verrières, où les attendait

le général Clinchant dans une petite chambre, au rez-de-chaussée d'une pauvre maison. Deux hommes s'étaient emparés du lit qui meublait cette pièce, d'autres étaient étendus sur le plancher ; à chaque pas on écrasait un bras ou une jambe. Le général, très agité, était assis à une petite table malpropre ; derrière lui, son chef d'état-major et quelques officiers ; plus loin, la propriétaire de la chambre, une vieille femme, les mains jointes sous son tablier, et une fille à peine adulte qui regardait avec un air de stupeur. Une lumière vacillante s'efforçait en vain d'éclairer la scène. Là fut signée cette convention qui arracha 85,000 Français des mains de l'ennemi. Aussitôt on cria dans tout le camp : Le passage est libre ! et les troupes qui s'étaient amassées aux extrêmes frontières s'ébranlèrent.

Leur entrée se fit par un chemin frayé entre deux murs de neige ; chaque homme en entrant jetait sa cartouchière et ses armes sur le bord de la route, où elles formèrent pendant plusieurs jours un épaulement de 2 mètres de haut. Le défilé continua sans interruption pendant 48 heures.

Qu'on se figure une masse débandée s'engouffrant dans tous les passages praticables, non-seulement aux Verrières, mais à Jougne, aux Brenets, dans toutes les vallées du Jura ; puis les troupes que le général Cremer tâchait de ramener dans le pays de Gex par la Faucille, coupées par les Prussiens et rejetées dans les montagnes, roulèrent en Suisse par tous les chemins frayés ou non, qui tombent dans le Val de Joux.

Tous ces régiments disloqués, n'ayant plus ni drapeaux, ni chef, couraient au hasard et apparaissaient tout à coup par troupeaux de 10,000, de 20,000 hommes dans telle petite ville, Orbe, par exemple, qui ne les attendait pas.

Les chevaux d'abord faisaient peine à voir : exténués, traînant le pied, allongeant le cou, tête pendante, glissant à chaque pas, affamés, on les voyait ronger l'écorce des arbres, les cordes, les barrières, les roues des canons, les flasques des affûts, entamés à 3 pouces de profondeur, ou encore ils s'arrachaient l'un l'autre avec les dents les crins de leurs queues et les dévoraient. Aux descentes, ces malheureuses bêtes s'affaissaient sous leurs cavaliers ou devant les fourgons ; les canons qui roulaient sur elles les traînaient ainsi jusqu'en-bas ; on les prenait alors et on les jetait sur le bord du chemin

où elles périssaient abandonnées. Toutes les routes, depuis Héricourt jusqu'au Val-de-Travers, étaient jonchées de chevaux morts.

Non-moins malheureux, les hommes rôdaient pêle-mêle entre les roues des milliers de chars qui encombraient la voie, ou roulaient en torrent dans la chaussée du chemin de fer ; ce n'était pas une armée, c'était une cohue : les officiers ne commandaient plus et marchaient en sabots, en pantoufles, au milieu des soldats sans chaussure, qui déchiraient des pans d'habits pour emmailloter leurs pieds gelés. Ils se traînaient ainsi confondus, dragons, lanciers, spahis, turcos et zouaves, mobiles et francs-tireurs, grands manteaux rouges ou blancs, cabans marrons, pantalons garance, vareuses bleues, toutes les coiffures du monde depuis le fez arabe jusqu'au béret béarnais, tous les dialectes, les accents de France, depuis le vieil idiome de l'Armorique jusqu'aux cris stridents de l'Atlas et du désert : un tumulte de langues et surtout de misères, car cette multitude en fuite, exténuée par un ou deux jours de jeûne, venait de bivouaquer plusieurs nuits dans la neige par 15 degrés de froid ! Les trainards surtout serraient le cœur : ces pauvres mobiles tout jeunes, des enfants trop frères pour porter le fusil et jetés tout à coup en un pareil hiver dans les montagnes ! Hélas ! on sait leur histoire : ils suivent pendant quelques jours leur compagnie ; mais bientôt, ralentissant le pas, ils restent en arrière ; les autres vont toujours, les colonnes s'allongent : comment rejoindre sa place et gagner l'étape où l'on dinera ? Les pieds enflés refusent le service, les régiments passent fatalement l'un après l'autre, l'armée entière s'éloigne à perte de vue, les derniers hommes qui la suivent ont disparu derrière le coteau, que faire ? On s'arrête sans courage et sans force, on s'assied, on appelle tant qu'on peut crier, le vent seul répond en chassant des tourbillons de neige ; puis viennent les Prussiens, puis les vautours. Nous avons vu entrer en Suisse les adolescents qui sortaient de ces épreuves ; ils vivaient encore, mais décharnés, tremblant de fièvre, les yeux enfoncés et ternes ; ils marchaient encore d'un mouvement machinal, sans savoir où ils allaient, ils regardaient, mais sans voir ; ils se laissaient abattre par l'ennemi, qui, de loin, par derrière, jusqu'à la dernière heure, sans un éclair de pitié, tirait sur eux ; les obus, partant de batteries invisibles, passaient par dessus la montagne et venaient éclater sur la route.

Ainsi défilait cette lugubre procession de corps inertes avec la stupeur et l'égoïsme du désespoir, abandonnant leurs morts, leurs mourants, s'abandonnant eux-mêmes, refusant parfois la vie que vous veniez leur rendre, vous disant quand vous leur tendiez une gourde : — Laissez-moi tranquille. — Mais que voulez-vous donc ? — Je veux mourir ! »



Menus propos d'un chasseur de gauche.

Les chasseurs de gauche d'élite.

II

Lorsqu'on a donné les épauettes aux mousquetaires — au lieu de les supprimer pour tout le

monde — on croyait que cela annulerait la distinction qu'on avait faite jusqu'alors au profit des chasseurs de droite et de gauche ! Il n'en fut pas ainsi. D'ailleurs, le recrutement, tel qu'il se pratique, établit et consacre cette distinction.

Le capitaine des chasseurs de droite prend les plus beaux d'entre les hommes de haute taille et cède ensuite la place à son collègue des chasseurs de gauche, qui choisit entre les recrues de taille moyenne les sujets les mieux charpentés, les mieux découplés, ceux en un mot qui semblent présenter la plus grande somme de force et d'agilité réunies. Un visage agréable et une expression éveillée ont de tout temps été de bonnes lettres de recommandations pour les aspirants-chasseurs. S'ils s'en tenaient à celles-là, ils auraient une satisfaction de plus et leur capitaine une foule d'obsessions de moins. Mais souvent, le candidat arrive le matin de l'avantrevue doublé d'un mentor, qui a pour mission de le présenter à l'officier recruteur, de faire valoir ses titres et ressortir ses mérites.

C'est le grand-père, qui a été sergent dans les habits rouges, et, dont les vertus guerrières doivent nécessairement déteindre sur le petit-fils ; c'est le père, qui a porté pendant 20 ans les galons de sergent-major ; c'est l'oncle qui est syndic, le cousin qui est juge ou député ! que sais-je encore ?

Et puis, il est bien bâti le luron ; bon pied, bon œil et de bonne commande. Pour le tir, il en revend à son frère le carabinier, qui passe pour un tout fin.

Franchement, il est bien difficile pour un capitaine de ne pas se laisser tenter par un pareil phénix, qui, une fois à la compagnie, sera peut-être mauvais marcheur, entêté, dépourvu d'amour-propre et d'esprit de corps, et emploiera son habileté au moment du tir à mettre des cartouches dans sa poche.

Heureusement que la plupart des capitaines préfèrent s'en rapporter aux renseignements qu'ils prennent et à leur propre perspicacité, plutôt qu'aux recommandations des mentors. Autrement, il vaudrait mieux inscrire dans la loi militaire un article additionnel ainsi conçu :

« L'aspirant-chasseur sera reçu dans la compagnie » sur une triple présentation faite, par le syndic de » sa commune, le commis d'exercice de son contin- » gent et un de ses plus proches parents. »

Le jour du recrutement, le néo-chasseur, heureux et content, se croit d'ordinaire obligé d'arrosé sa cocarde verte et rouge en compagnie des anciens. S'il peut trinquer avec le sergent-major, son cœur bat plus vite et en rentrant chez lui, il chante une chanson guerrière apprise pour la circonstance.

La cocarde verte et rouge, c'est un souhait accompli, mais c'est aussi un engagement contracté. Le fait seul qu'il a été choisi entre plusieurs, implique au chasseur un devoir de plus qu'à son camarade du centre, et, sa seule supériorité sur celui-ci consiste en ce qu'on peut exiger davantage de lui.

Le chasseur de gauche s'appelait autrefois *volti-geur*. En changeant de nom, il a conservé la chose, car rien n'est plus contraire à son caractère que l'immobilité. Si, un jour d'inspection, vous